



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**ACTION DE PREVENTION DES DECHETS - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE
D'OUVRAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU DEPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE
DANS LE CADRE DU PROJET INTERREG NORTH WEST "ACCESS HUB" - ATTRIBUTION
ET SIGNAURE D'UN MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE
PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay s'est engagée, dans le cadre de son projet de territoire, à diminuer de 15 % les Déchets Ménagers et assimilés à l'horizon 2030 par rapport à 2010,

Considérant que pour atteindre cet objectif, la collectivité met en œuvre une feuille de route Economie circulaire favorisant les actions et les projets de prévention des déchets,

Considérant que dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération développe les thématiques du réemploi, de la réparation, du troc, du don mais également les nouvelles formes d'économie comme la mutualisation, la coopération, l'économie de l'accès et de la fonctionnalité,

Considérant que ces thématiques sont émergentes et que pour les déployer massivement sur le territoire, la Communauté d'Agglomération doit acquérir de nouvelles connaissances et compétences, dialoguer et échanger sur les actions et projets qui fonctionnent auprès d'autres acteurs et collectivités,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a l'opportunité d'intégrer ce projet au projet Interreg North West « Access Hub », dont les objectifs principaux sont de :

- Favoriser le déploiement de nouveaux points d'accès de l'économie de la fonctionnalité dans les villes
- Améliorer la visibilité de l'économie de la fonctionnalité dans la ville
- Élaborer un argumentaire pour que la ville devienne active dans l'économie de la fonctionnalité

Considérant que d'autres acteurs européens s'engagent dans ce projet, notamment la Métropole de Valenciennes, la ville de la Hague, la ville d'Amsterdam ou encore la ville de Dortmund, l'Université de Luxembourg.

Considérant que pour réaliser le dossier de pré-candidature, « Access Hub » et que pour articuler le consortium intégrant les acteurs précités, l'initiateur du projet, « Kingwintel » (Belgique), a confié une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage au Cabinet de consultant BAX, ayant son siège social à CarrerdeCasp118,08013 Barcelona – Espagne,

Considérant que le Cabinet de consultant a pour missions de :

- Construire et coordonner le consortium
- Conceptualiser, développer la candidature complète
- Gérer la plateforme de soumission des candidatures et de soumettre la proposition

Considérant qu'en application des dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du code de la Commande Publique, il y a lieu d'attribuer un marché ayant pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dépôt du dossier de candidature avec le Cabinet de consultant BAX, ayant son siège social à CarrerdeCasp118,08013 Barcelona – Espagne, pour être accompagné sur le projet INTERREG « Access Hub », et de le signer pour un montant total de 10 000 € HT (5 000 €HT par palier), et pour une durée fixée de sa date de notification à la date d'admission des prestations,

Considérant que la soumission de la candidature par le Cabinet s'articule en deux paliers :

- Palier 1 : Pré-candidature auprès de l'Europe pour financer la réalisation d'un projet sur l'économie de la fonctionnalité,
- Palier 2 : Finalisation de la candidature auprès de l'Europe par la construction d'un projet clairement établi,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dépôt du dossier de candidature de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, dans le cadre du projet INTERREG « Access Hub » et de le signer avec la société BAX, ayant son siège social à CarrerdeCasp118,08013 Barcelona - Espagne, pour un montant total de 10 000 € HT, 5 000 € HT par palier, soit :

- Palier 1 : Pré-candidature auprès de l'Europe pour financer la réalisation d'un projet sur l'économie de la fonctionnalité,
- Palier 2 : Finalisation de la candidature auprès de l'Europe par la construction d'un projet clairement établi, et pour une durée fixée de sa notification à la date d'admission des prestations.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **- 4 MARS 2025**

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **- 6 MARS 2025**

Et de la publication le : **- 6 MARS 2025**



Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,
GIBSON Pierre-Emmanuel